

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

Paris, le **17 JUL. 2018**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par M. :

Réf. :

**Maître Yohan DEHAN**  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 18 avril 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
Délégation,  
le chef du bureau national  
des droits à conduire

**Eric BIERGEON**